



ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL

Secrétariat Bastendorf

6, Haaptstrooss

L-9350 BASTENDORF

Tél : 803803-220 Email : secretariat@tandel.lu

COMMUNE de TANDEL

Avis au public

Urbanisme

Projet d'aménagement général – refonte complète du PAG

Il est porté à la connaissance du public que dans sa séance du 11 janvier 2021 le conseil communal a marqué son accord sur le projet d'aménagement général, accompagné de l'étude préparatoire, des fiches de présentation et du rapport sur les incidences environnementales.

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la délibération du conseil communal, le projet d'aménagement général, l'étude préparatoire, la fiche de présentation et le rapport sur les incidences environnementales sont déposés pendant trente jours à la maison communale de Tandel à Bastendorf, Haaptstrooss, 6 où le public peut prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux. Le dépôt est effectué du 25 janvier 2021 au 24 février 2021 inclus. Le projet est publié sous forme électronique sur le site internet www.tandel.lu.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les observations et objections contre le projet doivent être présentées dans un délai de 30 jours suivant la publication du dépôt dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Tandel (B.P.141 L-9202 Diekirch) sous peine de forclusion.

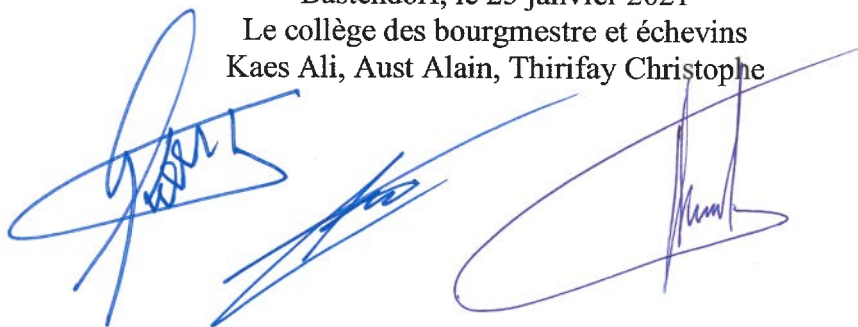
En exécution de la loi modifiée du 24 juin 2020 portant introduction d'une mesure temporaire relative à l'application de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 le collège échevinal propose au public les options suivantes :

- Assister à une réunion d'information pour les intéressés aura lieu le lundi 8 février 2021, à 18:00 hrs au hall sportif, 4 Veianerstrooss à Tandel. Pour des raisons sanitaires, les personnes souhaitant participer à la séance d'information doivent s'inscrire au préalable. Les inscriptions sont à réaliser jusqu'au 1^{er} février 2021 avant 17:00 hrs par tél. au 803803-232 ou par e-mail à l'adresse « nouveaupag@tandel.lu ».
- Suivre la séance d'information et transmission via Livestream sur le site internet www.tandel.lu
- Poser des questions en direct via le lien en dessous du Livestream, ceci exclusivement pendant toute la durée de la séance d'information

Dans sa séance du 11 janvier 2021, le conseil communal a décidé de lancer la procédure de consultation du public relative au rapport sur les incidences environnementales dans le cadre du projet d'aménagement général de la commune. Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le rapport sur les incidences environnementales avec le dossier relatif à la refonte complète du PAG ainsi qu'un résumé non-technique du rapport sur les incidences environnementales sont publiés et peuvent être consultés à la maison communale à Bastendorf et sur le site internet www.tandel.lu jusqu'au 24 février 2021 inclus, par tous les intéressés qui peuvent émettre leurs observations et suggestions par courrier électronique à l'adresse nouveaupag@tandel.lu ou transmettre leurs observations écrites directement au collège échevinal dans les 45 jours qui suivent le début de la publication, à savoir jusqu'au 11 mars 2021 inclus.

Bastendorf, le 25 janvier 2021

Le collège des bourgmestre et échevins
Kaes Ali, Aust Alain, Thirifay Christophe





ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL
Secrétariat Bastendorf
6, Hauptstrooss
L-9350 BASTENDORF
Tél : 803803-220 Email : secretariat@tandel.lu

COMMUNE de TANDEL
Avis au public
Urbanisme
Projet d'aménagement particulier « quartier existant »

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que dans sa séance du 11 janvier 2021 le collège échevinal de la commune de Tandel a entamé la procédure d'adoption du **projet d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE)**, procédure qui est menée parallèlement à la procédure d'adoption du projet d'aménagement général.

Le projet d'aménagement particulier « quartier existant » PAP QE est déposé pendant trente jours à la maison communale de Tandel à Bastendorf, Hauptstrooss, 6 où le public peut prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux. Le dépôt est effectué du 25 janvier 2021 au 24 février 2021 inclus. Le projet est publié sous forme électronique sur le site internet www.tandel.lu.

Conformément aux dispositions de ce même article, les observations et objections contre le projet doivent être présentées dans un délai de 30 jours par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Tandel (B.P.141 L-9202 Diekirch) sous peine de forclusion, soit jusqu'au 24 février 2021 inclus.

Bastendorf, le 25 janvier 2021
Le collège des bourgmestre et échevins
Kaes Ali, Aust Alain, Thirifay Christophe